

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

- 1 OCT. 2010

CASTELSARRASIN - 82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON,

Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,

Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Gérard CHOUKOU, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

M. Guillamat quitte l'assemblée et ne prend part au vote.

18 - 23 Septembre 2010

**CADOSSANG – VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE SCI SOUDAGE
82**

Vu la délibération n°26 du 28 octobre 2009 portant vente d'un terrain communal à Cadossang – SARL CGS- M. GUY CASTAGNE

Considérant le changement de la dénomination social de la SARL CGS en SCI Soudage 82 en date du 24 décembre 2009

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, 28 Voix Pour et 2 Contres (M. Charles et Mme Rollet)

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°26 du 28 octobre 2009

ACCEPTE de vendre une partie, soit 1116 m² de la parcelle cadastrée section CN numéro 1113 (ancienne parcelle CN 596p) au profit de la SCI Soudage 82 représentée par Monsieur CASTAGNE demeurant 32 rue de la Solidarité 82200 MOISSAC,

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 15 066 euros (quinze mil soixante six euros).

DIT que la vente devra être réalisée avant le 31 décembre 2010 avec un paiement au plus tard le 31 décembre 2011 sans intérêt en une seule fois.

Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

